

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril à 18 heures 30

Le conseil municipal de la commune de ROQUEMAURE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SOULIES Claude, Maire.

Date de convocation : le 7 avril 2022

Nombre de conseillers : en exercice 11, 8 présents, 10 votants.	
Présents :	Absents excusés :
SOULIES Claude TURROQUES Guy VERNHERES Jean-Philippe MENARDI Christophe MAZERAN Jean-Pierre CARTIER-LANGE Carole ESCODIE Martine SABY Laëtitia	JEANJACQUES Hervé (procuration à CARTIER-LANGE Carole) ZUBER Fabienne (procuration à SABY Laëtitia) DURAND Quentin

Secrétaire de séance : CARTIER LANGE Carole

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 Février 2022

Le Conseil à l'unanimité approuve le compte rendu du 15 février 2022.

2/ Délibération - Vote du compte de Gestion 2021

Le conseil municipal de Roquemaure,
Après s'être fait présenter les budgets de l'année 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Les titres définitifs des créances à recouvrer,

Le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,

Les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats,

Le compte de gestion dressé par le Receveur

L'état de l'Actif, du Passif

L'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^o janvier au 31 décembre 2021

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part
- approuve le compte de gestion 2021

3/ Délibération – Vote du Compte Administratif 2021

Le compte administratif de 2021 est présenté. Les écritures du compte administratif 2021 sont conforme à celles du compte de Gestion établies par le Trésorier et préalablement adoptées. Le compte administratif 2021 présente les résultats comme indiqués ci-dessous :

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2021	Fonctionnement	144 847.80 €	177 281.08 €
	Investissement	68 913.64 €	48 346.29 €
Report de l'exercice 2020	Fonctionnement		90 383.99 €
	Investissement	14 785.29 €	
Restes à Réaliser sur 2022	Fonctionnement		
	Investissement	55 208.28 €	133 906.82 €
Total	Fonctionnement	144 847.80 €	267.665.07 €
	Investissement	138 907.21 €	182 253.11 €
Résultat au 31/12/2021	Fonctionnement	122 817.27 €	excédent
	Investissement	43 345.90 €	déficit

Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote.

Considérant que le compte administratif pour l'exercice 2021 n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

Après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus, sous la présidence de Monsieur Turroques Guy, Premier Adjoint au Maire,

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve, à l'unanimité

le compte administratif 2021 et le reconnaît conforme au résultat du compte de gestion.

4/ Délibération – Vote de l'affectation de résultat 2021

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du Monsieur Claude SOULIES, Maire ;

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021
- constatant qu'il convient de déterminer le besoin de financement de la section d'investissement ainsi qu'il suit :

Résultat de fonctionnement

A – Résultat de l'exercice 2021	32433.28 €
B – Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	90 383.99 €
+ Intégration budget CCAS	3 394.11 €
C – Résultat à affecter (= A + B)	126 211.38 €

Section investissement

D – Solde d'exécution d'investissement	- 35 352.64 €
E – Solde des restes à réaliser d'investissement	78 698.54 €

F - Besoin de financement **0 €**

AFFECTATION = C **126 211.38 €**

Affectation en réserves R 1068 en investissement (G) **0 €**

Report en fonctionnement R 002 (H= C-F) **126 211.38 €**

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'affectation de résultat 2021

5/ Délibération – Vote des Taux des Taxes communales

Le conseil municipal décide à l'unanimité, les taux pour l'année 2022, soit :

	Taux 2021	Taux 2022	Bases d'imposition 2022	Montant de l'impôt
Taxe Foncière (Bâti)	35.57 %	35.57 %	209 900	74 661 €
Taxe foncière (Non bâti)	23.77 %	23.77 %	30 500	7 250 €
TOTAL				81 911 €
Total autres taxes (TH)				+ 2 687 €
Allocation compensatrice				+ 1 574 €
Contribution coefficient correcteur				- 34 987 €
Produit fiscal attendu 2022				51 185 €

Le produit fiscal attendu pour 2022 est de 51 185 €.

6/ Délibération – Révision de loyer communal 2022

Monsieur le maire informe le conseil que la date de révision des loyers communaux est arrivée à échéance et il expose les modalités de calcul des nouveaux loyers,

Logement de l'ancien Presbytère :

Conformément à la clause de révision mentionnée dans le bail, le conseil décide de procéder à la révision du loyer acquitté par Madame Marie-Madeleine BESSIERES à partir du 1^{er} avril 2022, pour le logement communal qu'elle occupe au 15 rue de la Tour.

Calcul de la révision :

Montant actuel du loyer **268.16** €, divisé par l'indice retenu pour la dernière révision qui était celui du 4^{ème} trimestre 2020 soit 130.52, multiplié par l'indice retenu pour la période de référence qui est celui du 4^{ème} trimestre 2021 soit 132.62.

Nouveau loyer à compter du 1^{er} avril 2022 : 272.47 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve cette révision.

7/ Délibération – Vote du Budget 2022

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du Monsieur Claude SOULIES, Maire ;

- après avoir entendu le compte administratif 2021
- après avoir adopté l'affectation de résultat 2021 sur la gestion 2022

Le budget primitif 2022 s'établit ainsi :

Fonctionnement :	Dépenses	309 391.73 €
	Recettes	309 391.73 €
Investissement :	Dépenses	225 866.32 €
	Recettes	225 866.32 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents adopte le budget présenté.

8/ Questions diverses

NEANT

Séance levée à 20h30